



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 24 mai 2022

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Pierre-Marie **DELANOY**, Lara **DUPLAIX**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Elisabeth **PLESSE**, Alexandre **SOUDRY**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absentes excusées : Marie-Paule **DUBREUIL**, Carine **LAPLAINE**.

Pouvoirs : Marie-Paule **DUBREUIL** à Jérôme **MERLIN**, Carine **LAPLAINE** à Jérôme **JOMIER**.

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 7 avril 2022.

- **Décision Modificative : Etude réaménagement de la cuisine de Vitray**

Suite à l'assujettissement à la TVA de l'architecte, il y a lieu d'actualiser le montant des crédits inscrits au budget pour ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative suivante :

Programme Acquisition camion : - 300 €

Programme Etude de réaménagement de la cuisine de Vitray : + 300 €

- **Opération « déplacement à vélo » attributions de subventions :**

Suite à l'opération « déplacement à vélo » lancée le 7 avril 2022, Monsieur le Maire présente 3 dossiers de demande de subvention :

2 pour des vélos à propulsion humaine et 1 pour un vélo à assistance électrique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme l'indique le règlement d'attribution,

Décide d'attribuer à chacune des demandes de subvention pour les vélos à propulsion humaine 100 € et pour le vélo à assistance électrique 200 €.

- **Durée d'amortissement du bâtiment de la boulangerie :**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition en 2021 du bâtiment de la future boulangerie pour un montant de 45 000 € (partie boulangerie). Dans le cadre d'un budget à caractère commercial, l'amortissement est obligatoire et doit commencer l'année qui suit l'achat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'amortir le bâtiment sur 30 ans soit 1 500 €/an, les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **Réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes de Vitray : demande de subvention**

Le montant prévisionnel des travaux, pour le réaménagement de la salle des fêtes de Vitray, est de 126 450 € HT auquel s'ajoute 11 655 € HT de Maitrise d'Œuvre. Le Conseil Régional ayant réactivé ses dispositifs d'aménagement du territoire, nous pouvons le solliciter pour obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de solliciter une subvention au Conseil Régional d'un montant de 55 242 €

Valide le prévisionnel suivant :

Travaux + matériel + Maitrise d'Œuvre : 154 105 € HT

Subvention DETR (Etat) : 53 900 €

Subvention de la Région : 55 242 €

Reste à charge pour la Commune de Meaulne-Vitray : 44 963 € sur le montant HT

- **Modification du tableau des effectifs :**

Suite à la demande de mutation de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale et du secrétariat de Mairie de Vitray. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de revenir à la situation initiale à savoir :

Supprimer le poste d'adjoint administratif à 27/35° et créer un poste à 17/35° pour l'Agence Postale Communale et un poste à 10/35° pour le secrétariat de Mairie de Vitray à compter du 1^{er} juin 2022.

- **Dépenses à imputer à l'article budgétaire 6232 « fêtes et cérémonies »**

A la demande de Madame la Trésorière, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies.

C'est pourquoi il est proposé que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens (barnum, tables, chaises...), services, objets (drapeaux, coupes, enceinte...) et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les sapins et décorations de Noël, les dépenses liées à diverses manifestations (vœux du Maire, journées du patrimoine.....), les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les dépenses liées aux actions du comité consultatif Village Ami des Aînés (denrées pour confection de repas, matériel pour loisirs créatifs et décoration...)

- Les repas des aînés (fin d'année et printemps), les bons d'achat ou bons repas pour les aînés qui n'assistent pas au repas de fin d'année,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de décès, départs, récompenses sportives, culturelles, prix pour le fleurissement ou prix pour les décorations de Noël des habitations, lors de réceptions officielles,
- Les frais de restauration des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènement ponctuels,
- Le règlement des factures de sociétés et de troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les dépenses liées aux ateliers découvertes (œnologie, fromages, plantes...)
- Les feux d'artifices, concerts, conférences, expositions, animations et sonorisations,
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses suscitées dans la limite des crédits inscrits au budget.

- **Convention de mise à disposition des locaux communaux :**

Ordre du jour reporté

Questions diverses :

- Mme Chaussenot informe que :
 - Suite à une migration de l'hébergeur, le site communal ne peut plus être mis à jour et doit être repris sous une autre forme en totalité ce qui représente un travail énorme.
 - La rédaction du petit Meaulne-Vitray est en cours, les élus sont priés de faire connaître leurs idées d'article.
- Le nettoyage du jardin derrière la future boulangerie est à prévoir.
- Le rognage des souches le long du canal de Berry, coté pêcheurs, est terminé,
- Local du Cheval Blanc : afin de rénover le bâtiment des devis ont été demandés à différents corps de métier, les dépenses devront être priorisées et étalées dans le temps.
- Monsieur le Maire donne lecture :
 - De l'arrêté de dissolution par le Préfet du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et ses Affluents (SICALA) le solde de trésorerie sera réparti entre les différents membres au prorata de la population. La part affectée à la Commune de Meaulne-Vitray sera de 227.60 €.
 - Des courriers de remerciements de l'Esox Meaulnois pour la subvention communale et de la Protection Civile pour l'aide exceptionnelle aux populations Ukrainienne.
 - Du rapport annuel du Relais qui gère la collecte sélective des T.L.C (Textiles, Linge de maison, Chaussures)

Prochain Conseil : Mardi 28 juin à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

22 h 10. La séance est levée.

